Étang A Pêche à la truite

Étang B Pêche au poisson blanc

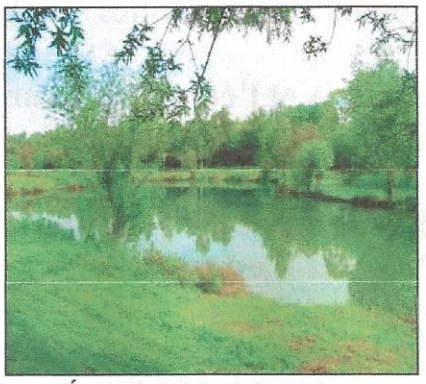

Étang C Pêche à la truite

Étangs Arc-en-Ciel règlement et tarif 2022 :

Les cartes sont vendues sur place lors du passage des Gardes de Pêche ou d'un membre du Bureau.

Tarif pour pêcher le poisson blanc dans l'étang B :
Carte annuelle valable uniquement dans cet étang : 30,00 €
Carte journalière adulte : 2,00 €
Carte journalière moins de 12 ans : 0,50 €

Tarif pour pêche la truite dans les étangs A ou C :
Carte adulte le jour du déversement : 10,00 €
Carte jeune - de 12 ans le jour du déversement : 5,00 €
Les lendemains des déversements ou après les locations :
Carte adulte pour 4 truites Maximum : 2,00 €
Carte jeune – de 12 ans 4 truites Maximum : 0,50 €

REGLEMENT INTERIEUR SPECIFIQUE AUX 3 ETANGS :

Sont strictement interdits :

- **la baignade.**
- **de jeter des détritus en tout genre sur les berges et dans les étangs.**
- **de pêcher la truite : à l'asticot, aux œufs de poissons, aux vers de vase, avec des pinkies, à la palette, aux leurres vibrants ou ondulants.**
- **les carpes doivent être remises immédiatement à l'eau.**

Toute infraction au règlement intérieur pourra entrainer l'expulsion immédiatement du site par les Gardes de Pêche Assermentés.

Les chiens doivent être tenus en laisse et interdiction de les faire entrer dans l'eau.

Le nombre de cannes autorisées :

Etang A et l'étang C : 1 canne le 1er et le 2ème jour après chaque déversement ou location d'Etangs avec truites, ensuite autorisation de pêcher avec 2 cannes.

Étang B : pêche avec une seule canne sans moulinet. Pêche aux poissons blancs. Le NO-KILL est obligatoire.

La location d'un étang est signalée par la pose de panneaux.
La pêche est autorisée de 08 H 00 à 18 h 30.

Ouverture de la pêche le samedi 02 avril 2022 à 08h00
Fermeture de la pêche le samedi 05 novembre 2021 à 18h30

Les pêcheurs devront présenter leur carte de pêche annuelle ou journalière.

6 REMPOISSONNEMENTS EN 2022 :

Rempoissonnements	Jour de pêche	Quantité
Samedi 02 avril	Samedi 02 avril	50kg
Samedi 07 mai	Samedi 07 mai	50 kg
Samedi 04 juin	Samedi 04 juin	Truites baguées
Samedi 02 juillet	Samedi 02 juillet	50 kg
Samedi 06 août	Samedi 06 août	50 kg
Samedi 03 septembre	Samedi 03 septembre	50 kg

Samedi 04 juin 2022 journée annuelle truites baguées :

PECHE de 08 h 00 à 12 h 00 - 13h30 à 17h30 :*

Participation : Adulte 15,00 € la journée.
Jeune - de 12 ans la journée 8,00 €.

*** RESTAURATION SUR PLACE :**

Buvette - Sandwich jambon, pâté
Barbecue (merguez, saucisse).

Le Bureau
Le Président

J.C. LEPAISANT

I.P.N.S.